

DECISION DE SUBVENTION

Vu, la demande de subvention présentée par l'association of Schools of Public Health in the European Region (ASPHER) dans le cadre de l'organisation du Young Researchers Forum à Lodz du 25 au 28 novembre 2009,

Vu, le montant inscrit au budget 2010,

DECIDE

Article 1 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'ASPHER.

Rennes, le 5 janvier 2010

Le Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes
en Santé Publique


Pr Antoine FLAHAULT